

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 394-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 384-21

Le projet de règlement vise à modifier les conditions concernant le traitement des élus municipaux de la Ville de Lac-Sergent et plus particulièrement leur rémunération annuelle.

Le projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2022, tel que spécifié à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, à la rubrique *Règlements à l'étude*, ou au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

#### **Certificat de publication**

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 08 février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 08<sup>e</sup> jour de février 2022.

Vincent Rolland, directeur général et greffier intérimaire